



**FGTB Centrale Générale**  
*Ensemble, on est plus forts*

**FGTB Horval** 



## Région wallonne

**Les lignes de force pour un cahier de revendications 2015 des organisations syndicales pour un Accord social pluriannuel pour les travailleurs des secteurs du non-marchand relevant de la Région wallonne.**

**Namur, le 12 janvier 2016**



**FGTB Centrale Générale**  
Ensemble, on est plus forts

**FGTB Horval**



## **Les lignes de force pour un cahier de revendications 2015 des organisations syndicales pour un Accord social pluriannuel pour les travailleurs des secteurs du non-marchand relevant de la Région wallonne.**

### **Les priorités**

- **L'emploi.** Il s'agit non seulement d'une approche quantitative mais aussi qualitative. Cette priorité implique notamment d'aborder la question de la réduction collective du temps de travail, de la fin de carrière, ...
- **Le pouvoir d'achat.** Outre la volonté de relancer une démarche en faveur du pouvoir d'achat par principe, il y a lieu de prendre en compte l'effritement de celui-ci, le saut d'index d'une part, et les retombées du Tax shift au bénéfice des employeurs et de certains pouvoirs subsidiants d'autre part.
- **Demande antérieure.** Intégration de la progression salariale de 1% en application de l'Accord social fédéral de 2001
- **Demande antérieure.** Élargissement du périmètre de l'Accord social à certains secteurs ou institutions. Une attention aussi pour les secteurs et institutions transférés dans le cadre de la 6<sup>ème</sup> Réforme de l'Etat.
- **Demande antérieure.** Valorisation barémique de l'ancienneté / expérience sur l'ensemble des secteurs du non marchand de la Région Wallonne et avec ceux de la Région de Bruxelles, de la Fédération Wallonie/Bruxelles et de la Communauté germanophone.



**FGTB Centrale Générale**  
Ensemble, on est plus forts

**FGTB Horval**



**CSC**  
bâtiment industrie & énergie



**Cahier de revendications 2015 des organisations syndicales pour un Accord social pluriannuel pour les travailleurs des secteurs du non-marchand relevant de la Région wallonne.**

## **Intégration de la progression salariale de 1% en application de l'Accord social fédéral de 2000**

Le Plan pluriannuel du 1 mars 2000 pour les secteurs fédéraux de la santé avait prévu une augmentation salariale de 1%. La mesure a été activée par convention collective de travail prenant effet le 1 octobre 2001.

L'Accord cadre pour le secteur non-marchand de la Région wallonne 2001-2006 conclu le 29 juin 2000 n'a pas intégré cette augmentation de 1% dans le dispositif relatif à l'harmonisation barémique.

Cette adaptation reste donc nécessaire pour parfaire la démarche d'harmonisation.





**FGTB Centrale Générale**  
Ensemble, on est plus forts

**FGTB Horval**



**Cahier de revendications 2015 des organisations syndicales pour un Accord social pluriannuel pour les travailleurs des secteurs du non-marchand relevant de la Région wallonne.**

## **Élargissement du périmètre de l'Accord social à certains secteurs ou institutions**

Le champ des Accords précédents ne couvre pas l'ensemble des secteurs ou institutions relevant de Région wallonne. Soit ces secteurs ou institutions n'existaient pas, soit ils ont été oubliés ou ignorés.

Il y a également lieu de prendre en compte les effets résultant du transfert de certains secteurs ou institutions dans le cadre de la 6<sup>ème</sup> Réforme de l'Etat.

Ces situations engendrent inévitablement des distorsions et des discriminations sur le plan social.

La demande d'élargir le périmètre actuel à ces secteurs ou institutions est une revendication récurrente des organisations syndicales



**FGTB Centrale Générale**  
Ensemble, on est plus forts

**FGTB Horval**



**Cahier de revendications 2015 des organisations syndicales pour un Accord social pluriannuel pour les travailleurs des secteurs du non-marchand relevant de la Région wallonne.**

**Valorisation barémique de l'ancienneté / expérience sur l'ensemble des secteurs du non marchand de la Région, avec les secteurs de l'Entité bruxelloise, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Communauté germanophone.**

Cette revendication déjà exprimée lors des négociations des accords précédents répond à un double objectif :

1. Offrir aux travailleurs des perspectives de parcours professionnels qui prennent en compte notamment la charge physique et psycho-sociale inhérente à divers métiers.
2. Garder dans le périmètre des Entités francophones, les compétences acquises par ces travailleurs demandeurs d'une réorientation professionnelle, notamment pour les raisons de « fatigue professionnelle » évoquées au point 1.

Il faut relever que certains secteurs offrent déjà cette possibilité dans leurs dispositions décrétales. Il s'agirait donc surtout de généraliser la mesure sans devoir adapter chacun des décrets particuliers.

Sur le plan budgétaire, si une telle mesure pourrait impacter de manière marginale les secteurs, elle serait neutre de façon générale.